

CONFÉRENCE INTERMINISTÉRIELLE SANTÉ PUBLIQUE

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 17 JUIN 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce 17 juin la Conférence Interministérielle Santé Publique s'est à nouveau réunie pour discuter de la gestion de la pandémie de COVID-19.

Comme lors de ses précédentes réunions, la CIM a accordé une attention particulière à l'état d'avancement de la stratégie de dépistage, de suivi des contacts et de détection rapide de tout nouveau foyer de l'épidémie. Tous ces aspects jouent un rôle crucial dans la préparation de la Belgique à une éventuelle seconde vague de l'épidémie.

La CIM a discuté du projet d'accord de coopération portant sur l'organisation du suivi des contacts. Cet accord, qui doit encore être soumis pour validation finale au Comité de concertation, doit ensuite suivre le processus habituel de consultation et d'approbation d'un accord de coopération au niveau des gouvernements et des parlements des différentes entités concernées. Cet accord de coopération concerne à la fois le suivi manuel des contacts et la possibilité de développer une application digitale de repérage des contacts. Un timing a été convenu entre les ministres en vue de publier des actes d'assentiment à l'accord de coopération au Moniteur belge dans les plus brefs délais, en respectant évidemment les compétences de chaque acteur impliqué dans le processus. En attendant l'accord de coopération, l'Etat fédéral, en accord avec les entités fédérées, prévoit un cadre juridique. Ce cadre est entièrement en lien avec le contenu de l'accord de coopération.

La CIM a également convenu de réactiver le groupe de travail sur le développement éventuel d'une application digitale de recherche des contacts, en tenant compte des recommandations internationales et des expériences désormais disponibles. Les ministres s'engagent à coopérer le plus possible dans ce dossier, entre autres pour éviter la coexistence de différentes applications sur le territoire belge. Il va sans dire que, si une application est développée, elle devra également être compatible avec celles déployées dans d'autres pays.

Le déploiement des systèmes de suivi des contacts et l'opérationnalisation de la stratégie de test sont en premier lieu supervisés par le Comité interfédéral "Testing & Tracing". La CIM a accueilli Karine Moykens, secrétaire générale du Département flamand du Bien-Être, de la Santé Publique et des Familles, en tant que nouvelle présidente du comité et remercie son prédécesseur Emmanuel André pour son engagement.

La CIM a pris note des progrès réalisés dans le développement de la "deuxième ligne de défense", qui fournit un système de surveillance, de détection précoce, d'action rapide et de flux d'informations en cas d'éventuels nouveaux foyers de l'épidémie. Des rôles et responsabilités clairs et des procédures sont définis prochainement.

La CIM a ensuite donné mandat afin de concrétiser un certain nombre de propositions qui, tenant également compte des enseignements préliminaires déjà tirés de l'approche adoptée lors de la première vague COVID-19, ont été avancées concernant le renforcement des hôpitaux et leur coopération mutuelle au sein de réseaux loco-régionaux, notamment en ce qui concerne le renforcement de la prévention et du contrôle des infections. Ces propositions ne concernent pas seulement les hôpitaux eux-mêmes, mais aussi la coopération transmurale avec les acteurs de la première ligne de soins et les collectivités comme les maisons de repos. En ce qui concerne le transport interhospitalier au sein des réseaux hospitaliers loco-régionaux en développement, la CIM démarre ses travaux afin de parvenir à de plus grandes synergies de la politique, y compris en ce qui concerne la facturation au patient.

En ce qui concerne les centres de tri et de prélèvement, la mise en œuvre du protocole d'accord du 20 mai sera poursuivie.

Enfin, les conclusions du groupe de travail technique sur la répartition des coûts et surcoûts des hôpitaux dans le contexte de la crise COVID-19 ont été approuvées. Des accords ont été conclus sur les coûts qui seront pris en charge par telle ou telle autorité, en tenant compte des compétences de l'autorité fédérale et des entités fédérées concernées. Le groupe de travail technique poursuivra ses travaux. Pour les hôpitaux, cela garantit qu'il n'y aura pas de discussion sur quelle autorité doit supporter quel coût.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Maggie De Block - Gouvernement fédéral
- Wouter Beke - Gouvernement flamand
- Christie Morreale - Gouvernement wallon
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone
- En présence de Philippe De Backer, responsable de la Taskforces Testing en Shortages

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF-SPSCAE.
